84

Cour
FRC
3010

DETAIL

D'une Conspiration formée contre le Roi & la Patrie, par M. le Marquis de Favras, Chef des Conjurés, arrêté le 24 Décembre 1789, &c. &c.

Il y a près d'un mois qu'un inconnu se présenta à M. de la Fayette. Dans l'entretien qu'il eut avec le Commandant-Général, il lui découvrit l'horrible complot, les noms des principaux personnages, & toutes les circonstances qui pouvoient constater ce crime atroce.

L'ame de la conjuration étoit le Marquis de Favras, homme nouveau (1), hardi, adroit, insinuant, & doué de toutes les qualités nécessaires à un Chef de parti.

Il avoit commencé sa carriere militaire par une Lieutenance dans un Régiment d'Infanterie; il fit un chemin rapide, prit le titre de Marquis, & parvint à la charge de Capitaine des Suisses de Monsieur, Frere du Roi. J'ignore quelle fut la cause de sa retraite. Sa bonne mine lui avoit gagné le cœur d'une Princesse d'Anhalt; il l'épousa, passa en Russie, demanda du service, & au moyen du crédit de la famille de sa femme, il obtint un Régiment.

(1) C'est le frere de M. Cornette, grand faiseur d'affaires, ci-devant intéressé dans les Gabelles.

A la suite de quelques désagrémens qu'il éprouva à la Cour de Catherine, il repassa en France. Un homme aussi remuant ne pouvoit pas être tranquille spectateur de la révolution. Les préjugés d'éducation, ses liaisons avec les parens de sa femme, & plus encore son ambition, l'avoient enchaîné à la faction des Aristocrates : il vit avec douleur le triomphe du parti patriotique, & il conçut l'horrible projet d'enlever le Roi, de massacrer les patriotes, & de remettre le peuple dans les fers. Déjà il s'étoit assuré de vingt mille hommes, lorsque ses desseins furent dévoilés. Le délateur avoit informé M. de la Fayette que les enrôlemens & les manœuvres languissoient faute de fonds. Le Général de la Milice Parisienne croyant pouvoir placer sa confiance dans cet homme, après la démarche qu'il venoit de faire, l'engagea à reprendre son rôle auprès du Marquis de Favras ; & pour pouvoir acquérir les preuves convaincantes de la conspiration, il lui offrit les sommes nécessaires pour mettre les traîtres en pleine activité. On prétend qu'il lui a fait compter plus de 800,000 liv.

Les enrôlemens allerent leur train ; trente mille hommes dans Paris devoient prendre les armes au premier signal ; & parmi ces satellites traîtreux, on verra avec effroi de prétendus défenseurs de la patrie. Les preuves étant acquises, il restoit à couper les fils de cette trame infernale. La veille de Noël, le Marquis de Favras fut arrêté chez lui, avec sa femme & ses domestiques, par un détachement nombreux de la Garde nationale : il est actuellement dans les prisons du Châtelet.

Le lendemain, les chefs de la conjuration firent

THE NEW YORK
LIBRARY

courir un billet signé Barauz (1) : c'est cet ancien Notaire de Lyon, qui a figuré tant de fois avec l'Abbé d'Espagnac dans les dilapidations des fonds publics. Ce billet ayant compromis *Monsieur*, frere du Roi, le Prince a demandé à M. Bailly de convoquer une assemblée extraordinaire des Mandataires de la Commune, & il y a paru Samedi dernier, sur les six heures du soir. Dans un Discours préparé, Monsieur a informé l'Assemblée que le Marquis de Favras ne lui est pas inconnu ; que de 72 à 75, il étoit dans ses Gardes-Suisses ; que depuis quinze jours, il l'avoit chargé de négocier un emprunt de deux millions pour payer sa Maison ; mais il a protesté qu'il n'a eu aucune relation avec lui. M. le Maire a récité au Prince un compliment qu'il avoit, sans doute, dans sa poche. Quant à l'arrêté de l'Assemblée, il porte en substance la suppression du billet de Barauz, & on croit qu'il étoit de même rédigé avant la convocation de l'Assemblée.

---

(1) Le Marquis de Favras (Place Royale) a été arrêté avec Madame son épouse, la nuit du 24 au 25, pour un plan qu'il avoit fait de faire soulever trente mille hommes, pour faire assassiner M. de la Fayette & le maire de la Ville, & ensuite de nous couper les vivres. monsieur, frere du Roi, étoit à la tête. *Signé* BARAUZ.

DISCOURS

Prononcé par MONSIEUR, *frere du* ROI, *en l'Assemblée générale des Représentans de la Commune de Paris, le Samedi 26 Décembre 1789.*

MESSIEURS,

Le desir de repousser une calomnie atroce, m'amene au milieu de vous. M. de Favras a été arrêté avant hier, par ordre de votre Comité des recherches, & l'on répand aujourd'hui avec affectation que j'ai de grandes liaisons avec lui. En ma qualité de Citoyen de la Ville de Paris, j'ai cru devoir venir vous instruire moi-même des seuls rapports sous lesquels je connois M. de Favras.

En 1772, il est entré dans mes Gardes-Suisses; il en est sorti en 1775, & je ne lui ai pas parlé depuis cette époque. Privé depuis plusieurs mois, de la jouissance de mes revenus, inquiet sur les paiemens considérables que j'ai à faire en Janvier, j'ai desiré pouvoir satisfaire à mes engagemens, sans être à charge au Trésor-Public. Pour y parvenir, j'avois formé le projet d'aliéner des contrats pour la somme qui m'étoit nécessaire: on m'a représenté qu'il seroit moins onéreux à mes finances de faire un emprunt. M. de Favras m'a été indiqué, il y a environ quinze jours, par M. de la Châtre, comme pouvant l'effectuer par deux Banquiers,

MM. Schaumel & Sartorius. En conséquence, j'ai souscrit une obligation de deux millions, somme nécessaire pour acquitter mes engagemens du commencement de l'année, & pour payer ma Maison; &, cette affaire étant purement de Finance, j'ai chargé mon Trésorier de la suivre. Je n'ai point vu M. de Favras; je ne lui ai point écrit, je n'ai eu aucune communication quelconque avec lui. Ce qu'il a fait d'ailleurs m'est parfaitement inconnu.

Cependant, Messieurs, j'ai appris hier que l'on distribuoit, avec profusion, dans la Capitale, un Papier conçu en ces termes :

» Le Marquis de Favras (Place-Royale) a été » arrêté avec Mde. son épouse, la nuit du 24 au » 25, pour un plan qu'il avoit fait de faire sou- » lever trente mille hommes, pour faire assassiner » M. de la Fayette & le Maire de la Ville, & » ensuite de nous couper les vivres. MONSIEUR, » Frere du ROI, étoit à la tête ».

Signé, BARAUZ.

Vous n'attendez pas de moi, sans doute, que je m'abaisse jusqu'à me justifier d'un crime aussi bas; mais, dans un temps où les calomnies les plus absurdes peuvent aisément confondre les meilleurs Citoyens avec les ennemis de la Révolution, j'ai cru, Messieurs, devoir au Roi, à vous, & à moi-même, d'entrer dans tous les détails que vous venez d'entendre, afin que l'opinion publique ne puisse rester un seul instant incertaine. Quant à mes opinions personnelles, j'en parlerai avec confiance à mes Concitoyens. Depuis le jour où, dans la seconde Assemblée des Notables, je me déclarai sur la Question fondamentale qui divisoit

encore les esprits, je n'ai pas cessé de croire qu'une grande révolution étoit prête ; que le Roi, par ses intentions, ses vertus & son rang suprême, devoit en être le Chef, puisqu'elle ne pouvoit pas être avantageuse à la Nation, sans l'être également au Monarque ; enfin, que l'Autorité Royale devoit être le rempart de la Liberté Nationale, & la Liberté Nationale, la base de l'Autorité Royale.

Que l'on cite une seule de mes actions, un seul de mes Discours qui ait démenti ces principes, qui ait montré que dans quelques circonstances où j'aie été placé, le bonheur du Roi, celui du Peuple ait cessé d'être l'unique objet de mes pensées & de mes vœux : jusques-là, j'ai le droit d'être cru sur ma parole. Je n'ai jamais changé de sentimens ni de principes, & je n'en changerai jamais.

DISCOURS

Adressé à MONSIEUR, *Frere du* ROI, *par M.* BAILLY, *Maire.*

MONSIEUR,

C'EST une grande satisfaction pour les Représentans de la Commune de Paris, de voir parmi eux le Frere d'un Roi chéri, d'un Roi le Restaurateur de la liberté Françoise, Augustes Freres, vous êtes unis par les mêmes sentimens. MONSIEUR s'est montré le premier Citoyen du Royaume, en votant pour le Tiers-Etat, dans la seconde Assemblée des Notables ; il a été presque le seul de cet avis, du moins avec un très-petit nombre d'amis

du Peuple, & il a ajouté la dignité de la raiſon à tous ſes autres titres, au reſpect de la Nation. MONSIEUR eſt donc le premier auteur de l'égalité civile, il en donne un nouvel exemple aujourd'hui, en venant ſe mêler parmi les Repréſentans de la Commune, où il ſemble ne vouloir être apprécié que par ſes ſentimens patriotiques : ces ſentimens ſont conſignés dans les explications que MONSIEUR veut bien donner à l'Aſſemblée. Le Prince va au-devant de l'opinion publique ; le Citoyen met le prix à l'opinion de ſes Citoyens, & j'offre à MONSIEUR, au nom de l'Aſſemblée, le tribut de reſpect & de reconnoiſſance qu'elle doit à ſes ſentimens, à l'honneur de ſa préſence, & ſur-tout au prix qu'il attache à l'eſtime des hommes libres.

MONSIEUR *a ajouté :*

Le devoir que je viens de remplir a été pénible pour un cœur vertueux ; mais j'en ſuis bien dédommagé par les ſentimens que l'Aſſemblée vient de me témoigner, & ma bouche ne doit plus s'ouvrir que pour demander la grace de ceux qui m'ont offenſé (1).

---

(1) Après le départ de MONSIEUR, l'Aſſemblée a enjoint à ſon Procureur-Syndic de pourſuivre les coupables, au nom de la Commune, pardevant les Tribunaux qui en doivent connoître.

A PARIS,

De l'Imprimerie de M. MARAT, rue de la Vieille-Comédie, n°. 39.